RCS : BOURG EN BRESSE
Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00696
Numéro SIREN : 433 626 652
Nom ou dénomination : BSH

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2023 sous le numéro de dépôt 16228

N° 2050-SD 2023

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : BSH — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 225 RUE DES COMBALETTES 01101 OYONNAX CEDEX — Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET* 43362665200021 — Néant * ☐

Exercice N clos le, 30/06/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	5 978 980	CV	5 978 980
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	670 123	BI	670 123
		TOTAL (II)	BJ	6 649 103	BK	6 649 103
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	491 149	BY	491 149
		Autres créances (3)	BZ	575 841	CA	575 841
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	63 244	CG	63 244
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	2 218	CI	2 218
		TOTAL (III)	CJ	1 132 452	CK	1 132 452
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 781 556	1A	7 781 556

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	257 000
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 2051-SD2023

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : BSH — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 886 980)	DA	4 886 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	81 645
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	724 025
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	74 148
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	5 766 798
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	40 000
	Provisions pour charges	DQ	40 548
	TOTAL (III)	DR	80 548
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	498 357
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	264 157
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	110 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	727 200
	Dettes fiscales et sociales	DY	329 757
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 739
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 934 210
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 781 556

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 522 813
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	258

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2023

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : BSH — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	2 315 370	FH	FI	2 315 370
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 315 370	FK	FL	2 315 370
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	53 895
	Autres produits (1) (11)				FQ	27
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 369 292
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 042 169
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	34 927
	Salaires et traitements*				FY	782 571
	Charges sociales (10)				FZ	346 663
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	1 131
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 207 461
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	161 831
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	15 656
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	15 656
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	20 913
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	20 913
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(5 257)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	156 574

© Sage

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2053-SD 2023

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise BSH — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	40 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	40 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(40 000)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	42 426
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 384 948
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 310 801
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	74 148

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	
	- Crédit - bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9)	Dont transferts de charges		A1	45 212
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives	A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PROVISION LITIGES	40 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ANNEXE

SAS BSH

PARC INDUSTRIEL OUEST 2

BP 14

VEYZIAT

01101 OYONNAX CEDEX

EXERCICE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Notre filiale en Chine SUZHOU INFIPLAST PLASTIC TECHNOLOGY CO a été constitué le 15/08/2019 avec un début d'activité et des flux de pièces au 1er trimestre 2020. Une augmentation de capital de notre filiale Chine SUZHOU INFIPLAST PLASTIC CO a été faite en 04/2021 afin de pouvoir élargir l'activité à l'injection.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

-REGLES ET METHODES COMPTABLES-

(Code du Commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que les règlements de l'ANC N°2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation, et d'indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Aucune modification significative n'est intervenue durant l'exercice, en matière de présentation des comptes et de méthodes d'évaluation.

ANNEXE

Informations générales complémentaires

Indemnité de départ à la retraite

La société comptabilise en provision pour risques et charges, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite de ses salariés en activité.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont :

- Départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- Taux de charges sociales de 40%.
- Taux d'accroissement des salaires de 2%
- Taux d'actualisation de 3.6% (inflation comprise)

Le montant de la provision comptabilisée est de 40 548 euros au 30/06/2023.

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

-COMPLEMENT D'INFOMATIONS RELATIF AU BILAN-

Etat des immobilisations

		Valeur brute début exercice	Augmentations Réévaluations	Augmentations Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avance et acomptes				
	TOTAL	-	-	-
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations		5 978 980		
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières		670 123		
	TOTAL	6 649 103		-
	TOTAL GENERAL	6 649 103	-	-

		Diminutions Poste à poste	Diminutions Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	réévaluation Valeur origine fin exercice
Frais d'établissements et de développement	TOTAL				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements des constructions					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport				-	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avance et acomptes					
	TOTAL	-	-	-	-
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				5 978 980	
Autres titres immobilisés					
Prêts, autres immobilisations financières				670 123	
	TOTAL		-	6 649 103	
	TOTAL GENERAL		-	6 649 103	

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais d'établissements et de développement	TOTAL				-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL				-
Terrains					-
Constructions sur sol propre					-
Constructions sur sol d'autrui					-
Installations générales agencements aménagements des constructions					-
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					-
Installations générales agencements aménagements divers					-
Matériel de transport					-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					-
Emballages récupérables et divers					-
	TOTAL	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL	-	-	-	-

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaire	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais d'établissements et de développement	TOTAL	-				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	-				
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales agencements aménagements des constructions						
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-				
Installations générales agencements aménagements divers		-				
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		-				
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	-	-	-		
	TOTAL GENERAL	-	-	-	-	-

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Etat des provisions

Povisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst. Gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse de prix					
Amortissements dérogatoires					-
Fiscales pour impl. À l'étranger avant 1.1.92					
Fiscales pour impl. À l'étranger après 1.1.92					
Prëts installations					
Autres provisions réglementées					
TOTAL	-	-	-	-	-

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges		40 000			40 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	49 231			8 683	40 548
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	49 231	40 000	-	8 683	80 548

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					-
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comtes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	49 231	40 000	-	8 683	80 548
Dont dotations et reprises					
d'exploitation				8 683	
financières					
exceptionnelles		40 000			

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	670 123		670 123
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	491 149	491 149	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés		-	
Sécurité sociale et autresorganismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	30 586	30 586	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 203	1 203	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques		-	
Groupe et associés	543 806	286 806	257 000
Débiteurs divers	246	246	
Charges constatées d'avance	2 218	2 218	
TOTAL	1 739 331	812 208	927 123
montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 185	1 185		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	497 172	195 776	301 397	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	727 200	727 200		
Personnel et comptes rattachés	68 157	68 157		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 660	133 660		
Impôts sur les bénéfices		-		
Taxe sur la valeur ajoutée	91 501	91 501		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	36 439	36 439		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	264 157	264 157		
Autres dettes	4 739	4 739		
Avances clients	110 000	110 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance		-		
TOTAL	1 934 210	1 632 813	301 397	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	194 707			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	3 654			

ANNEXE

Composition du capital social
(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Le capital social est composé de 15 000 actions d'une valeur nominale de 325.80 € .

Titres immobilisés
(PCG Art . 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur l'ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

En application du nouveau règlement n°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, les malis techniques de fusion issus de fusions antérieures au 1er janvier 2016 ont été reclassés à l'actif du bilan de l'entité absorbante, selon les actifs sous-jacents définis à l'origine. C'est-à-dire selon l'affectation extra comptable de la plus-value qu'ils représentaient à l'origine et toujours existante au 30 juin 2023.
Les malis ainsi réaffectés suivront les règles d'amortissement et de dépréciation des actifs sous-jacents qu'ils représentent. En l'espèce, le mali existant a pour actif sous-jacent des titres de participation.

Evaluation des créances et des dettes
(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances
(PCG Art. 531-2/3)

Les créances ont été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	464 160
Autres créances	1 304
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	465 464

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligatiares convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 185
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 060
Dettes fiscales et sociales	105 878
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 739
Total	117 861

Charges et produits constatés d'avances

(Code du Commerce Art. R 123-189)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 218
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
	2 218

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	-
Produits financièrs	
Produits exceptionnels	
	-

ANNEXE

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant des dettes représentées par un effet de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorp.			
Avances et acomptes sur immobilisations corpor.			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Clients et comptes rattachés	491 149		
Autres créances	543 806		
Capital souscrit appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes établissements de crédit			
Emprunt et dettes financières diverses	260 503		
Avances et acomptes reçus sur commandes	110 000		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	712 351		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 739		

-COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT-

Effectif moyen

(Code du commerce Art. R 123-198 ; PCG Art. 531-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	6	

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

ANNEXE

(Code du commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-2 et Art. 532-12)

	Charges financières	Produits financiers
Total	20 913	15 656
Dont entreprises liées	9 391	15 656

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	156 574	
Résultat exceptionnel (hors participation)	- 40 000	
Résultat comptable (hors participation)	116 574	42 426

-ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS-

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	238 099
Emprunts et dettes financière divers :	
-	
Total	238 099

Engagements financiers

ANNEXE

(Code du commerce Art. R 123-196 ; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés : Nantissements des titres 118 247 actions INFIPLAST Emprunt garantie	210 000
Total	210 000
(1) Dont concernant les dirigeants (1) Dont concernant les filiales (1) Dont concernant les participations (1) Dont concernant les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus

Néant

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14 ; PCG Art.531-2/9)

Néant

SAS BSH

01100 OYONNAX

ANNEXE

Liste des filiales et participations

(Code du commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197 ; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- INFIPLAST	1 493 640	5 132 092	99,50	2 300 000	2 300 000			15 701 487	104 411	
"Mali technique de fusion rattaché à l'actif sous-jacent"				654 023	654 023					
- SCI BS 2008	10 000	221 282	99,00	378 880	378 880			224 882	68 417	
- SCI BS 2001	10 000	910 290	99,00	2 500 100	2 500 100			486 735	259 340	
- SUZHOU INFIPLAST PLASTIC TECHNOLOGY CO, Ltd (au 31/12/2022)	800 000	- 1 247 926	100,00	800 000	800 000			994 789	- 198 760	

implid
AUDIT

BSH
Société par actions simplifiée

225 Rue des Combalettes
ZI Ouest II - Veyziat
01100 OYONNAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2023

BSH
Société par actions simplifiée

225 Rue des Combalettes
ZI Ouest II - Veyziat
01100 OYONNAX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2023

A l'Assemblée générale,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BSH, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés, à l'exception du point ci-dessous :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 29 novembre 2023

Le commissaire aux comptes
Cabinet Vincent Baud – CVB - SAS

Thibault CHALVIN
Associé

B S H
Société par actions simplifiée au capital de 4 886 980 euros
Siège social : 225 Rue des Combalettes Z.I. Ouest II - VEYZIAT, 01100 OYONNAX
433 626 652 RCS BOURG EN BRESSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 74 147,51 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	74 147,51 €
à la réserve légale à hauteur de 5 %	3 707,37 €
le solde en totalité au compte "Autres réserves" qui s'élèvera par suite à 794 465,63 €.	70 440,14 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Philippe BOULETTE-SCOLA